

A Madame Elisabeth Borne
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche MEN
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 21/05/2025

Objet : Demande de participation aux discussions sur la QVCT des agents de l'Éducation nationale

Madame la Ministre,

Depuis le début de l'année scolaire, dans une perspective générale d'attractivité des métiers, de nouvelles discussions ont été ouvertes entre l'administration et les organisations syndicales représentatives de l'enseignement public. Via la création d'un groupe de travail thématique elles doivent permettre de déboucher sur un accord ministériel concernant la Qualité de Vie et les Conditions de Travail des agents à la fin de l'année 2025.

Par l'intermédiaire de nos homologues de la CFDT Education Formation Recherche Publiques, lors de la première réunion du groupe de travail, nous vous avons questionné quant à l'absence de prise en considération des enseignantes et enseignants du privé sous contrat et de leurs représentantes et représentants dans ces concertations. Une réponse devait nous être transmise, ce qui n'a pas été fait. Lors de notre rencontre en bilatérale en mars dernier, nous vous avons demandé de nous inclure, en tant qu'organisation représentative des personnels des établissements privés sous contrat, aux discussions en cours. Là encore, nous attendons une réponse formelle.

La Fep-CFDT ne peut se satisfaire de cette éviction. Nous ne pouvons admettre que les vingt pour cent des agents publics sous la responsabilité de l'Etat que sont ceux qui exercent dans les établissements privés sous contrat ne soient, une fois de plus, pas considérés par le ministère. Nous ne pouvons entendre l'argument exprimé d'une supposée prérogative donnée aux directions d'établissement quand il s'agit de parler de QVCT. Nous n'acceptons pas l'argument trop souvent avancé d'un schéma de concertation basé sur la représentation des organisations présentes en CSAMEN. Les enseignantes et enseignants des établissements privés sous contrat sont à part entière des agents de la Fonction Publique, elles et ils dépendent donc bien du ministère qui a l'obligation de veiller à leur santé et à leur sécurité et donc de mettre en place les mesures nécessaires de la même façon que pour leurs collègues du public.

Par ce courrier, nous vous demandons de nous intégrer aux discussions en cours comme cela est le cas sur le même sujet au sein du ministère de l'agriculture. Sans réponse positive de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'étudier la possibilité d'un recours juridique afin que les droits des enseignantes et enseignants des établissements privés sous contrat soient enfin respectés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Fep-CFDT,

Valérie Ginet
Secrétaire générale

